



L'Orvalloise

Bulletin communal

Janvier 2022

Chères Orvalloises, chers Orvallois,

A l'occasion de la nouvelle année, je veux vous présenter, ainsi qu'à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers mes meilleurs vœux pour l'année 2022.

Malgré la pandémie, l'équipe que je conduis est toujours au travail. Pour cette nouvelle année les projets en attente sont nombreux. C'est l'occasion de poursuivre avec énergie l'ensemble des dossiers de notre mandat.

J'espère, comme vous, que l'année 2022 verra le retour à une vie meilleure, propice aux liens familiaux et sociaux.

Tous ensemble, par notre sens des responsabilités et notre respect des consignes sanitaires, nous saurons combattre durablement la circulation de ce virus.

A nouveau, je souhaite, à chacune et chacun d'entre vous, tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette prochaine année.

Le Maire : *Philippe Damiot*

Informations pratiques

Rappel des horaires : la Mairie est ouverte de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h le mardi, jeudi, vendredi et le samedi de 10 h à 12 h.

Caroline Bernard, notre nouvelle secrétaire sera heureuse de vous y accueillir et de vous aider dans toutes vos démarches.

Travaux et Finances communales

Travaux à venir :

Suivi du contrat de partenariat avec le département, dossier déposé au département, passage prévu en Commission permanente courant janvier 2022

- Sécurisation de la descente de Boissy
- Aménagement d'une partie de la rue des Petites Jeannes
- Éclairage sur la D145 à la sortie des écuries de la Boissière et rue de la mare
- Réfection de la zone de stationnement dans le lotissement.

Montant total 96 314 euros

Subvention demandé (70%) 67 419,80 euros

Travaux réalisés :

- Réfection et gravillonnage du Chemin de Bouville.
- Comblement des nids de poules sur le chemin vicinal N°1 et le chemin vicinal N°4, dit de Maise, en bordure des routes communales.

Travaux subventionnés à 70% par le département dans le cadre du contrat de voirie communale.



Environnement et Espaces verts

→ Dans le cadre du 1^{er} budget participatif * a été réalisée la plantation dans la partie basse de la prairie du cimetière de 11 fruitiers supplémentaires subventionnés à 100% par le PNR du Gâtinais et avec leur expertise.

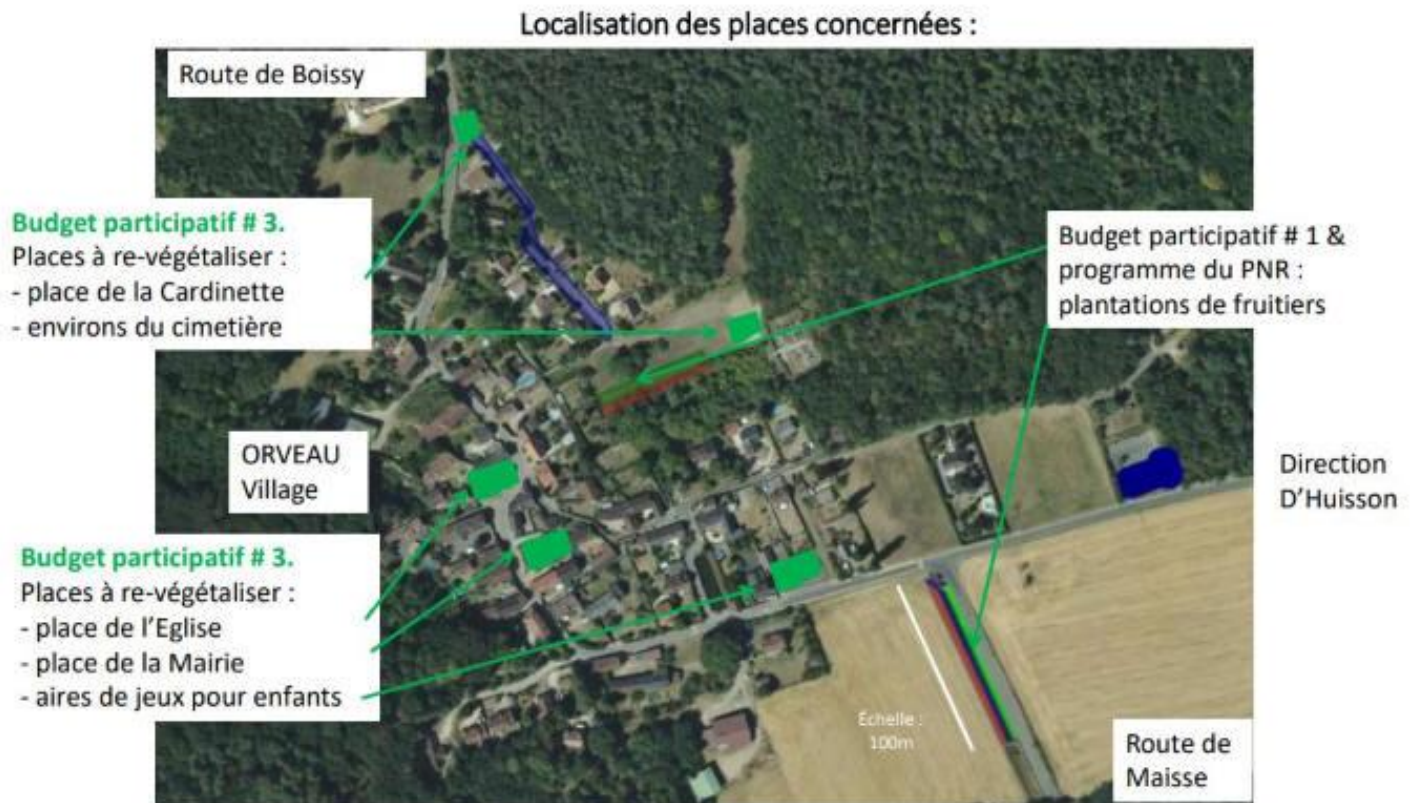


→ Dans le cadre de ce budget la commune a également fait l'acquisition d'une remorque qui servira entre autres au transport d'un dispositif d'arrosage.



→ **Troisième session du Budget participatif écologique de la région Ile de France. La commune a candidaté pour un second projet de financement participatif, soumis au vote, concernant la re végétalisation des espaces verts place de la Mairie, place de l'Église, place du Haut de La Cardinette et l'aménagement paysager du cimetière.**

Nous sommes lauréats pour une subvention d'un montant maximum de 4 060,00 € HT (taux d'intervention de 70,00 %) pour ce projet.



* Le budget participatif qu'est-ce que c'est ?

La Région Île-de-France met son premier budget participatif sous le signe de l'écologie et lui consacre 500 millions d'euros sur 5 ans. Lancée à l'été 2020, cette démarche citoyenne inédite à l'échelle d'une région invite tous les Franciliens à participer : en proposant des projets qui préservent l'environnement ou en votant pour leurs préférés. Plus de 65.000 votes ont été récoltés pour désigner les 487 lauréats de la 3e session. À vos agendas : le dépôt des projets pour la 4e session aura lieu au printemps 2022.

Les évènements Orvallois en images



Du 24 au 26 septembre 2021 s'est tenu dans la salle communale le 6ème Salon d'Art en collaboration avec le syndicat d'initiatives de la Ferté Alais

Prix de la commune

Concert du Téléthon : Dans le cadre d'une manifestation intercommunale réunissant Orveau, D'Huisson-Longueville et Vayres sur Essonne, un concert pop rock s'est déroulé dans la salle communale le samedi 27 novembre. Sur l'ensemble de la manifestation 5 500 € ont été recueillis et intégralement reversés à l'Association Française contre les Myopathies.



**Cérémonie du 11 Novembre :
La cérémonie s'est déroulée avec solennité en présence des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la caserne de CERNY**

En raison des règles sanitaires dues à la pandémie de Covid 19, les traditionnels vœux du Maire et le repas des anciens n'ont pu être organisés cette année. La Commune a donc fait le choix de distribuer à chaque famille du village un ballotin de chocolats et d'offrir à nos anciens un colis festif.

Transport scolaire

Courrier du transport sud Essonne en date du 28/12/2021

« La ligne de transport scolaire S91L144 pour se rendre au collège Albert Camus de La Ferté Alais va être modifiée **à partir du 10 janvier 2022** : la ligne 144 est scindée en deux afin de réduire le temps de parcours des élèves.

Vous trouverez donc en documents joints les nouveaux horaires de la ligne L144A1 Valpuseaux – La Ferté Alais Collège Albert Camus et de la ligne L144A2 Puisselet le Marais – La Ferté Alais Collège Albert Camus.

Les services du Transport Sud Essonne restent à votre disposition pour toute information complémentaire. »



LIGNE 144A2

PUISELET LE MARAIS / LA FERTÉ-ALAIS COLLÈGE ALBERT CAMUS

Communes desservies	Points d'arrêts	LMMJV
Puisselet Le Marais	ABRIBUS CIMETIERE	07:30
Puisselet Le Marais	MAIRIE	07:32
Puisselet Le Marais	PETIT MARAIS	07:34
Bouville	PAPILLON	07:42
Bouville	POSTE	07:45
Bouville	EGLISE	07:48
Orveau	ANCIENNE GARE	07:53
Orveau	ABRIBUS	07:56
D'huison Longueville	CENTRE DE D'HUISON LONGUEVILLE	08:00
LA FERTE-ALAIS	COLLEGE ALBERT CAMUS	08:10

LA FERTÉ-ALAIS COLLÈGE ALBERT CAMUS / PUISELET LE MARAIS

Communes desservies	Points d'arrêts	LM-JV	--M--
La Ferté-Alais	COLLEGE ALBERT CAMUS	16:45	12:30
D'huison Longueville	CENTRE DE D'HUISON LONGUEVILLE	16:53	12:38
Orveau	ABRI BUS	17:00	12:45
Orveau	ANCIENNE GARE	17:03	12:48
Bouville	EGLISE	17:10	12:55
Bouville	POSTE	17:13	12:58
Bouville	PAPILLON	17:17	13:02
Puisselet Le Marais	PETIT MARAIS	17:24	13:09
Puisselet Le Marais	MAIRIE	17:26	13:11
Puisselet Le Marais	ABRIBUS/CIMETIERE	17:28	13:13

LES HORAIRES SONT DONNES A TITRE INDICATIF

28/12/2021

Vous trouverez plus d'information sur les échanges de courrier sur le site communal

Informations Electorales

Election Présidentielle 1^{er} tour : **10 avril 2022** / 2^d tour : **24 avril 2022**

Election Législative 1^{er} tour : **12 juin 2022** / 2^d tour : **19 juin 2022**

Recensement citoyen

Le recensement citoyen est obligatoire à partir de 16 ans. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pour rappel, il vous faudra présenter un justificatif concernant le recensement ou la JDC pour vous inscrire aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs.

De plus, le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Il est à faire en mairie à partir de 16 ans

CE QUI CHANGE POUR LES ÉLECTIONS DEPUIS 2019

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles (10-24 avril 2022), il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin).

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, a la possibilité de s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Chaque citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Autorisation droits des sols de Juin 2021 à Janvier 2022

Permis de construire Modificatif :

- Mme JOUREAU et M. COSNEFROY : Inversion porte d'entrée et fenêtre.

Déclaration Préalable de travaux :

- M. et Mme MATTHAEI : Modification de façades et construction d'un cabanon de jardin
- M. et Mme IMBERT : Construction d'une véranda
- Mme LEGROS et M. NOMARY. : Isolation par l'extérieur
- M. DALECHAMPS : Modification de clôture

La dématérialisation des Autorisations d'urbanisme est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les communes de + de 3500 habitants.

Elle vise à dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme, depuis le dépôt de la demande jusqu'à l'instruction de l'autorisation d'urbanisme. Un pétitionnaire pourra toujours déposer sa demande papier.

Désormais un pétitionnaire aura la possibilité de déposer sa demande par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

urbanisme@orveau.fr

Nous vous rappelons que le cahier « Des idées pour Orveau » est à votre disposition en Mairie pour noter vos suggestions, vos remarques...

Directeur de publication : Philippe Damiot

Diffusion Mairie d'Orveau 4 Grand-Rue Guy Gauthier Tél 01 64 57 66 11

Courriel : mairie@orveau.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

<http://www.orveau.free.fr>